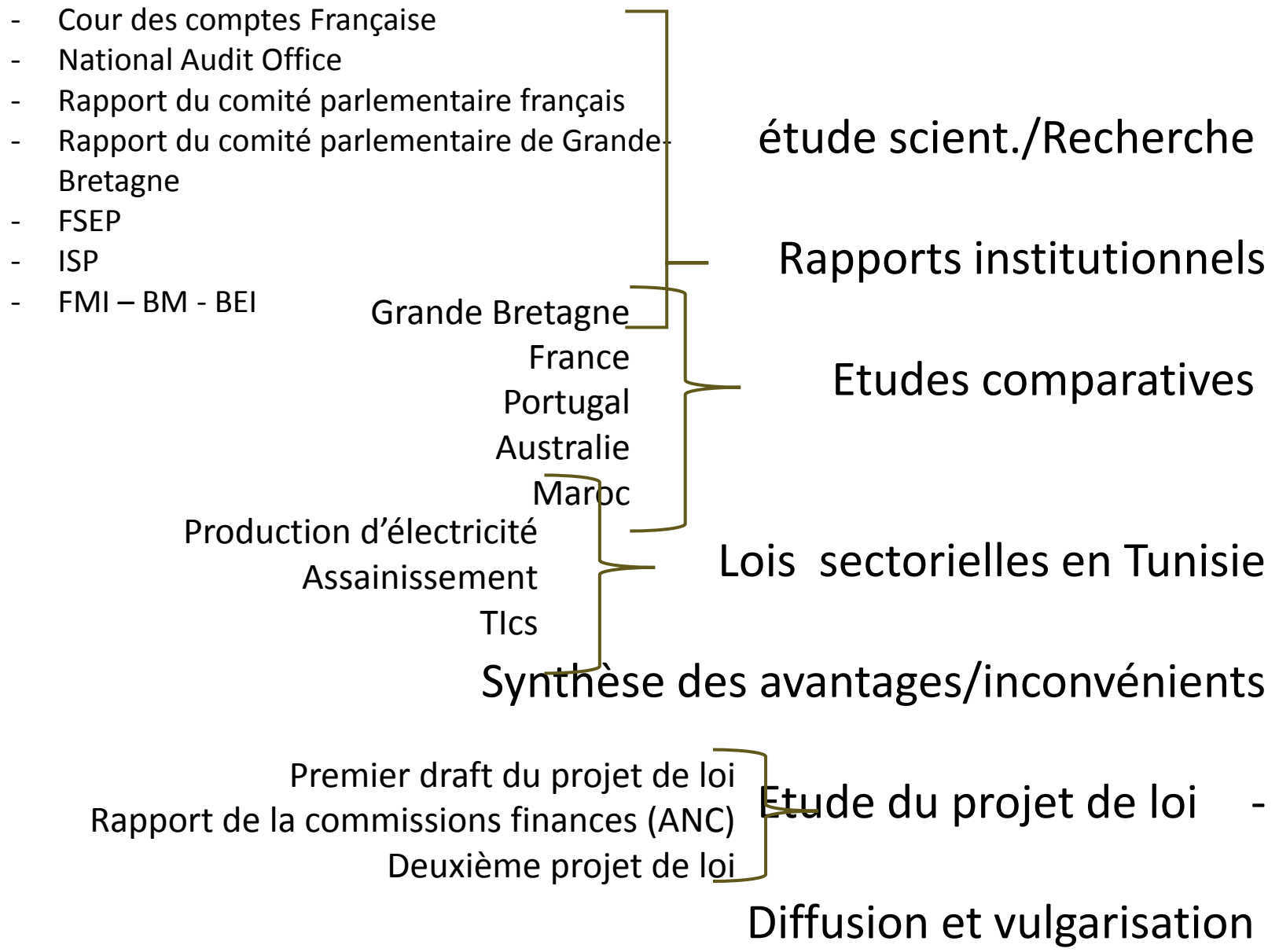


المركز التونسي للإقتصاد
Observatoire Tunisien de l'Économie

Les Partenariats Public-Privé: une bombe à retardement?



Aperçu sur la méthodologie



Le PPP est- il moins couteux pour l'Etat ?

Question 1

Quelle différence entre les PPP, les marchés publics et les concessions?

Les marchés publics	.Les PPP (d'après le projet de loi	La concession	
Construction prestation d'un service	Equipement/Ouvrage public/ Infrastructure	Construction/Ouvrage public Gestion d'un service public	objet
Court/Moyen terme	Long terme	Long terme ¹	durée
Fractionnement et dissociation en marchés successifs entre la maitrise d'œuvre et d'ouvrage .	Mission globale qui englobe la maitrise d'œuvre et la maitrise d'ouvrage : Financement, Conception, Construction Transformation, Maintenance, Exploitation,	Mission globale qui englobe la maitrise d'œuvre et la maitrise d'ouvrage : Financement, Conception, Construction Transformation, Maintenance, Exploitation, Gestion de service public	Type
Besoins et spécificités techniques définis par la personne publique	Besoins définis par l'autorité publique ou initiative au secteur privé	Besoins définis par la personne publique ou initiative au secteur privé	Initiative
Paiement Public	Paiement différé du Public (en fonction du partage de risque)	Paiement par l'utilisateur (Risque d'activité)	Paiement
Risques publiques	Partage de risque	Risques privés (risque d'exploitation)	Risque



Le PPP est- il moins couteux pour l'Etat ?

Question 1

Evaluation préalable entre PPP et marché public

1

- Comparaison des coûts nets sur toute la durée du projet entre les deux options

2

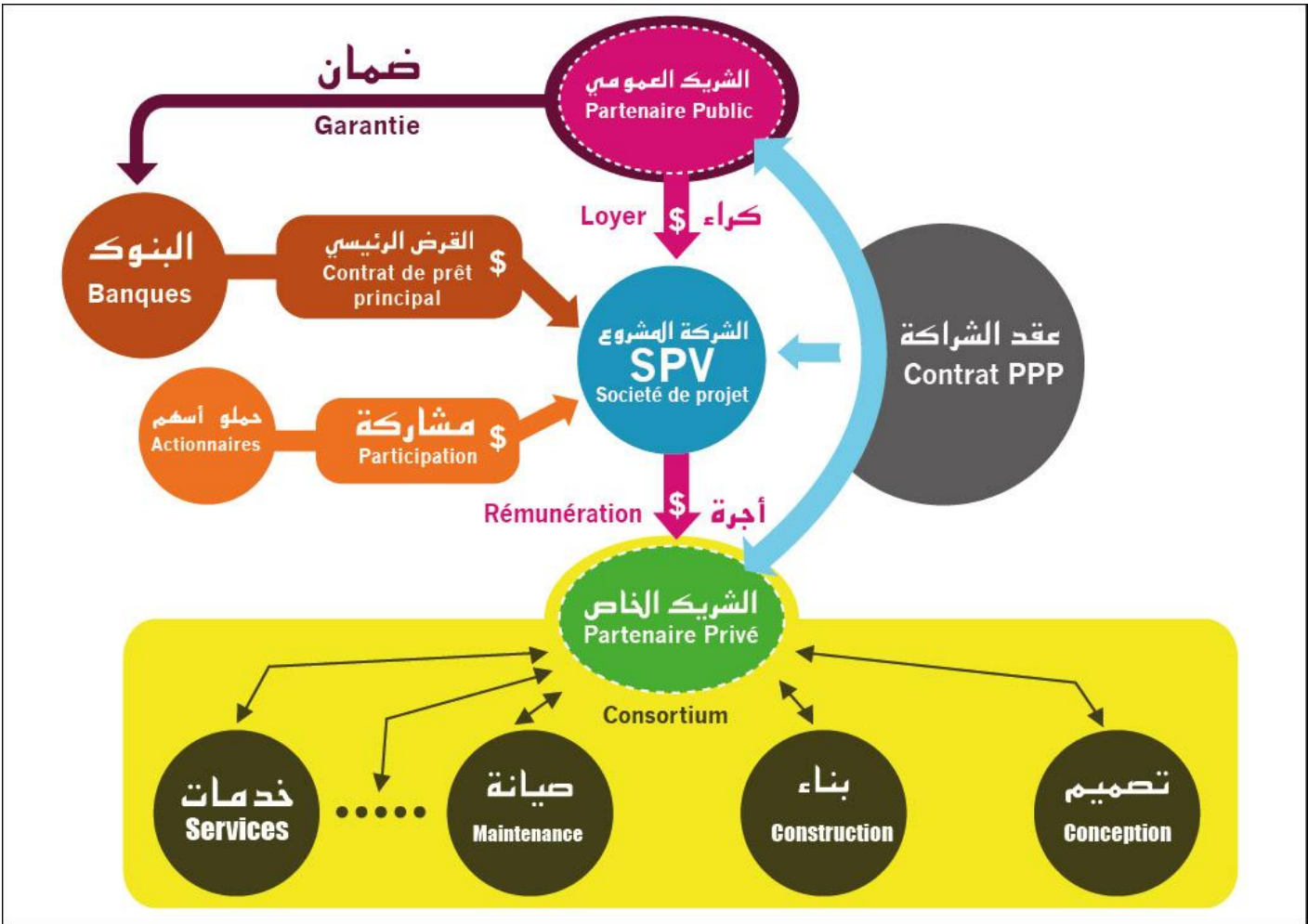
- Application d'un taux d'actualisation afin d'obtenir des coûts actualisés nets (value for money)
- Importance de la méthodologie de la fixation de ce taux

3

- Valorisation du transfert de risque cédé du public au privé
- Importance de la méthodologie de la valorisation du risque

Le PPP est-il moins couteux pour l'Etat?

Question 1



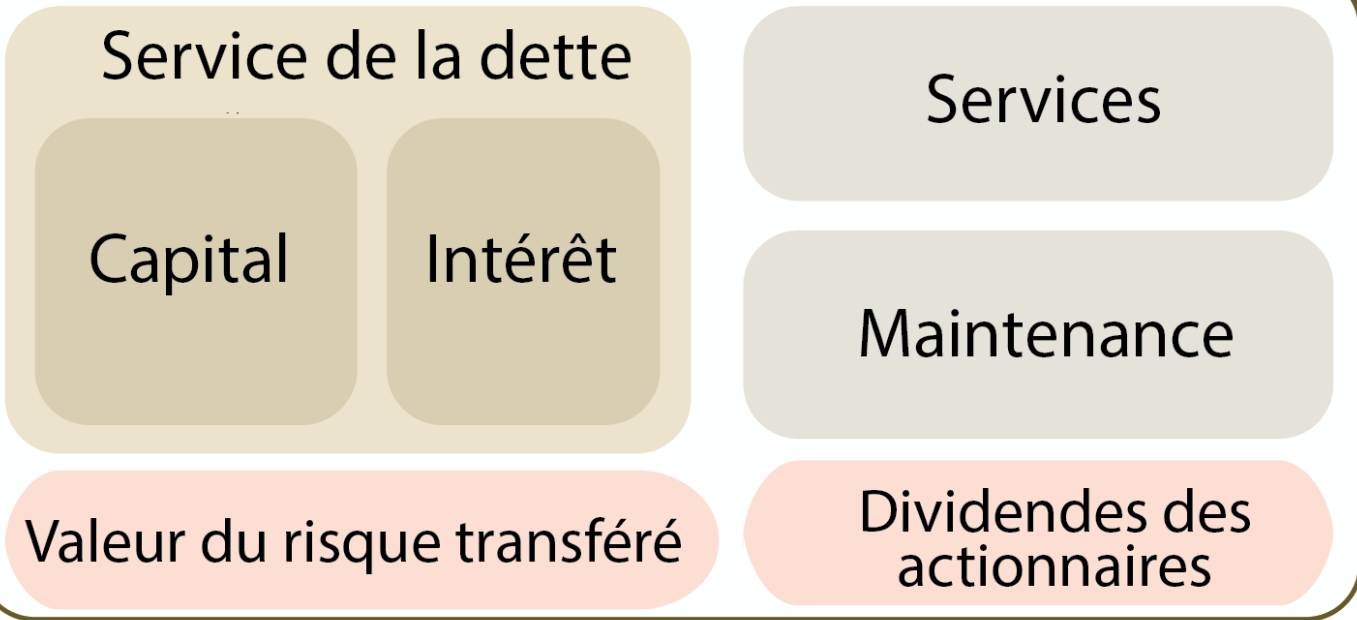
De quoi se compose le PPP?

Comment se composent les flux financiers dans un PPP?

Le PPP est-il moins couteux pour l'Etat?

Question 1

Contenu du loyer annuel

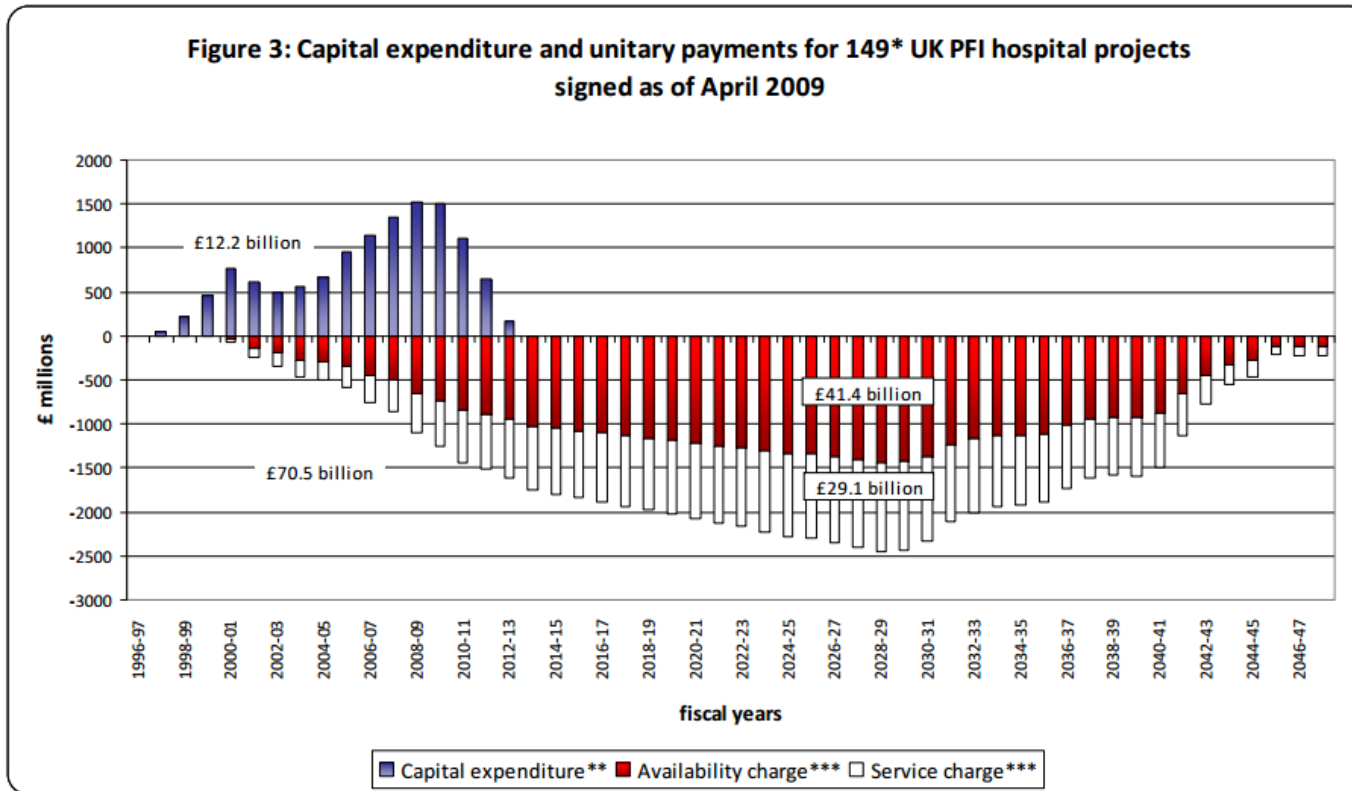


De quoi se compose le loyer payé par l'Etat?



Exemple au Royaume Uni

Le PPP est-il moins couteux pour l'Etat?



De quoi se compose le loyer payé par l'Etat?

Source : The experience of the private finance initiative in the UK's National Health Service ; Moritz Liebe & Prof Allyson Pollock ; The Center of Public Health Policy ; Update August 2009



Question 2

Le PPP permet-il le partage des risques?

Risque liés au contrat: renégociation/Arbitrage ect

Les risques de construction: dépassement des coûts, retards, absences de respects des normes de sécurité, malfaçon, ect.

Risques financiers: risque de change, risque de faillite

Risque d'activité: pas d'utilisation du service etc.

De quels risques parle-t-on?

Le PPP permet-il le partage des risques?

Question 2

Les marchés publics	Les PPP	La concession
Bénéfices publics + Risque par le public	Bénéfices privés + Risque par le public	Bénéfices privés + Risque par le privé



Etude de cas: Concession de l'aéroport d'Enfidha

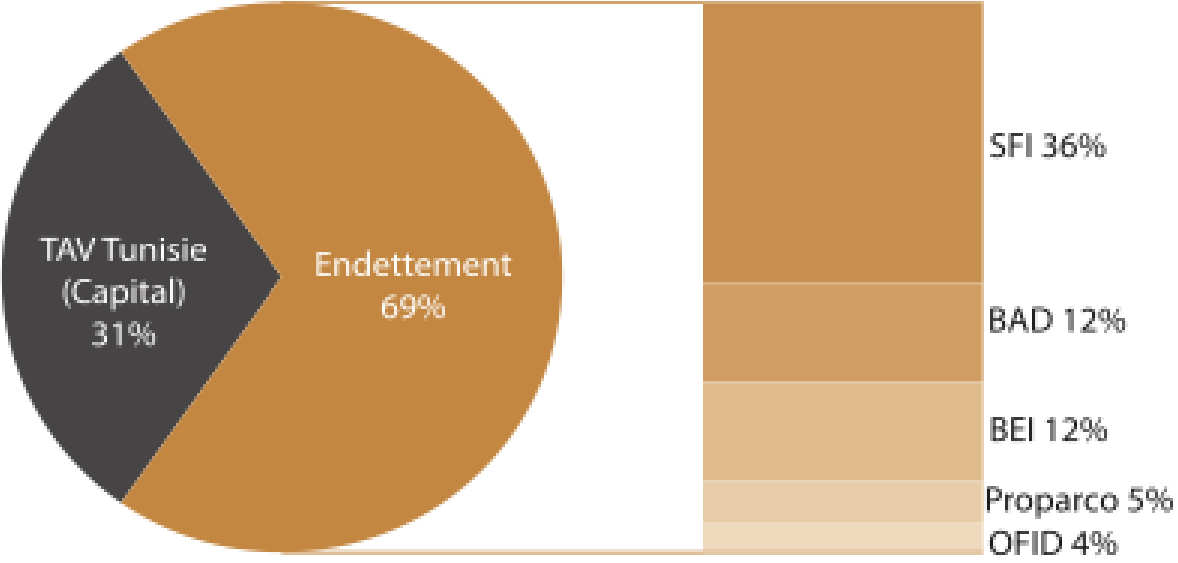
Caractéristiques de la concession	Aéroport Enfidha	Aéroport Monastir
Les obligations de TAV Tunisie	<ul style="list-style-type: none">- Conception- Construction- Maintenance- Réparation- Amélioration (à ses risques et périls)- Financement de 30% en capitaux propres	<ul style="list-style-type: none">- Maintenance- Réparation- Rénovation- Exploitation- Amélioration (à ses risques et périls)
Durée de la concession	40 ans jusqu'en 2047	40 ans jusqu'en 2047

Concession de l'aéroport de Enfidha

Etude de cas

Etude de cas: Concession de l'aéroport d'Enfidha

Structure de financement du projet Enfidha - 560 millions d'euros





Le PPP permet le partage des risques

Idée reçue 2

Etude de cas: Concession de l'aéroport de Enfidha

Tableau 2 : Flux annuel de touristes en Tunisie

Tourisme	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de touristes (millions)	6.8	7	6.9	6.9	4.8	5.9	6.3	6.1

Source : Ministère du Tourisme tunisien

Tableau 3 : Flux de passagers et de vols pour les aéroports d'Enfidha et Monastir

TAV Tunisie	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Passagers (millions)	4.24	4.21	3.78	3.92	2.3	3.3	3.4	3.3
Vols (milliers)		33	30.4	31.8	20.8	27.4	30.1	26.8

Tableau 4 : Redevance payée à l'Etat par TAV Tunisie

TAV Tunisie	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Redevance concession (millions d'euros)	14.8	14.9	10.25	4.3	0.8	5.1	5.8

Source : Rapports annuels TAV Airports.



Comptabilité publique des PPP?

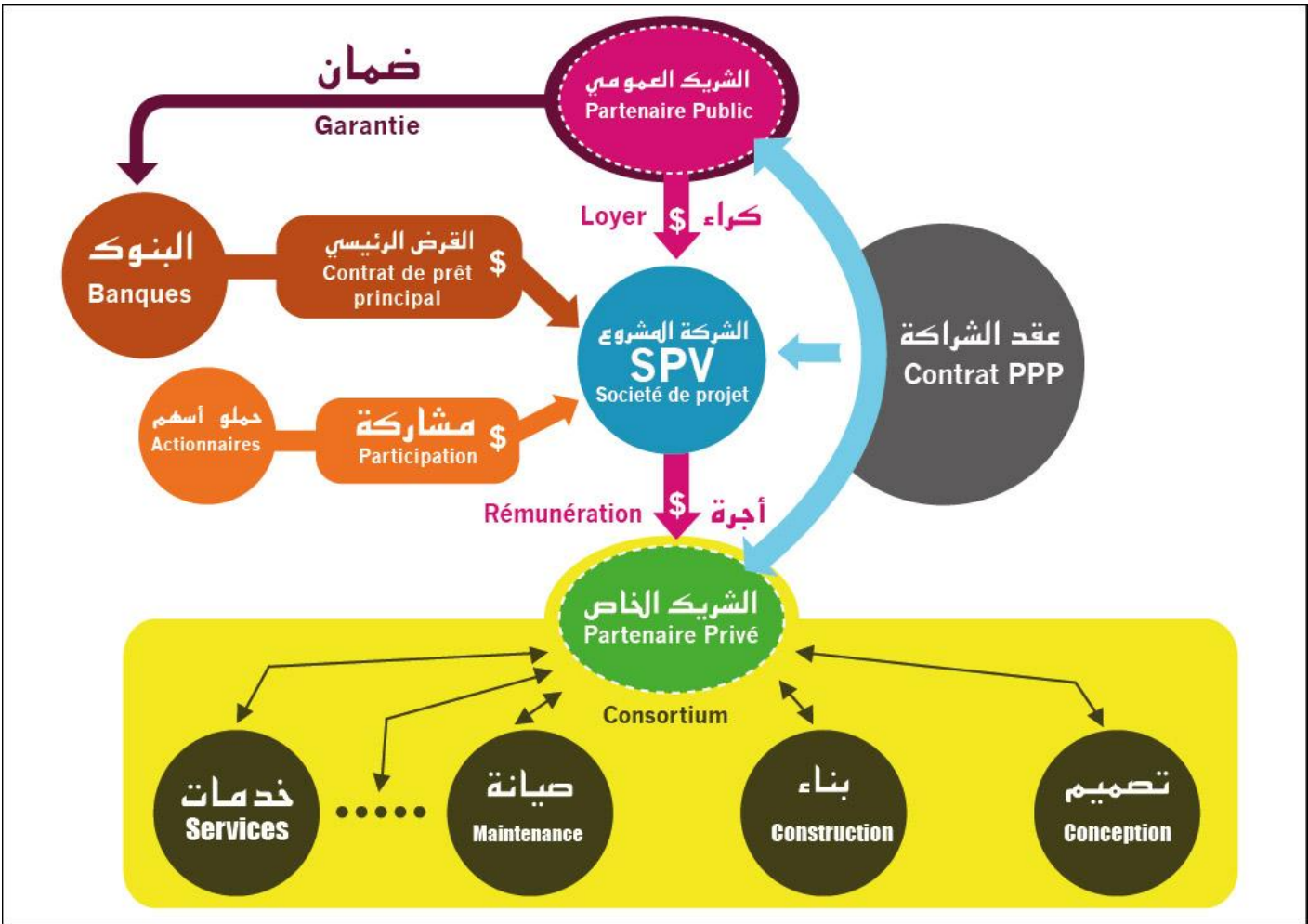
Question 3

« En effet, les contrats de partenariat public-privé (PPP) sont susceptibles, même s'ils n'ont pas été créés pour cela et si certaines collectivités s'en défendent, de constituer un mode de financement alternatif à l'endettement bancaire. **Ce constat justifie de retraiter les engagements hors bilan générés par ces PPP afin de les prendre en compte dans la dette.** »

Extrait du rapport de la Cour des Comptes française, *Les partenariats public-privé pénitentiaires*, octobre 2011

Les PPP permettent-ils d'employer les PME?

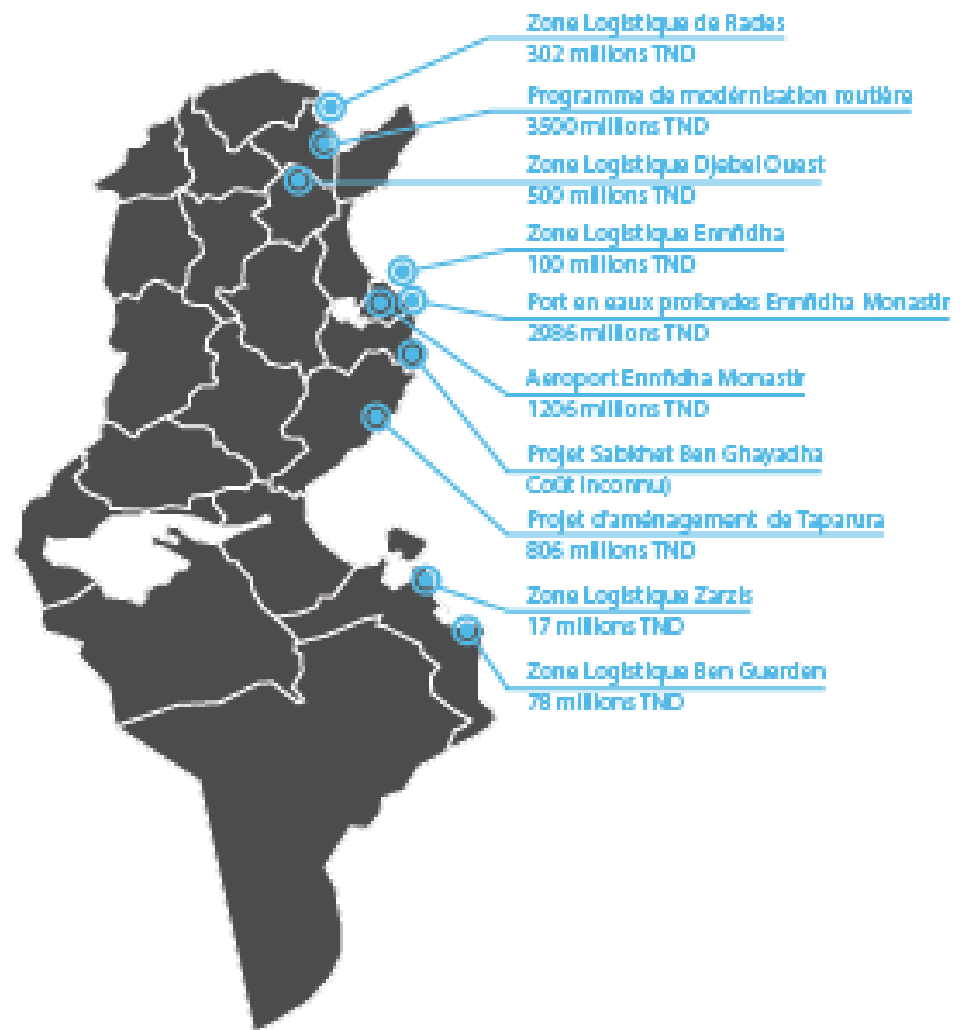
Question 5



Quelle PME peut prendre part à ce montage financier?

Question 6

Les PPP vont-ils financer les infrastructures dans les régions intérieures?





S'inspirer des bonnes pratiques des pays ayant une longue expérience des PPP

- ✓ **UK en 2012: bilan de son programme PFI** (rapport du MinFin « a new approach to PPPs »)
- ✓ **Directives 2014 sur concessions/marchés publics du conseil UE (concurrence et égalité trait.):**

PPP : des marchés publics

-Appel d'offre est la règle/procédure restreinte (5)/ dialogue compétitif et négociation (3)/ pas de gré à gré

La passation des marchés publics doit être adaptée aux besoins des PME: Diviser en lots des marchés importants pour accès au PME

Concession:

- Allotissement/Appel d'offre est la règle pour éviter les pratiques anticoncurrentielles
- Durée maximale de la concession 5 ans (favoriser la concurrence)
- Dispositions pour prévenir cas de conflit d'intérêt de la personne publique
- Obligations pour les sous-traitants (hors fournisseurs) de respecter leurs obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail.
- Limitation des cas de renégociations des contrats dans des cas précis
- Transparence des contrats et documents y afférents
- Exclusion de plusieurs secteurs: L'article 12 exclut du champ d'application de la directive les activités d'eau potable (incluant les activités de production et/ou de distribution d'eau potable)



Nos principales recommandations

- ✓ Soumettre le régime des concessions et PPP au principe du code des marchés publics : transparence, égalité de traitement, concurrence [cf **Directive UE 2014/23-4**]
- ✓ Transparence de la méthodologie d'évaluation(à inscrire dans la loi) [cf **Directive UE 2014/23-4**]
- ✓ Tous les documents d'appel d'offre, les appels d'offres et les contrats de PPP, y compris les détails financiers, doivent être publiés afin de limiter les risques de corruption
- ✓ Inscrire le remboursement du capital et intérêt (part du loyer) dans le service de la dette
- ✓ Privilégier l'appel d'offre et réduire à des cas très limitatifs les procédures de dialogue compétitif (pas de gré à gré) [cf **Directive UE 2014/23-4**]
- ✓ Limiter la durée du contrat à cinq ans (mandat) [cf **Directive UE 2014/23-4**]
- ✓ PME: quotas de 50% pour les PME tunisiennes pour la sous traitance (obligation d'information des sous traitants)
- ✓ Pas de garantie de l'Etat
- ✓ Collectivités locales: prématuré
- ✓ Exclure des domaines du champs d'application des PPP services non marchand (défense nationale, sécurité, énergie, télécommunications ; distribution de l'eau et de l'électricité, santé et éducation)
- ✓ Renforcer le contrôle par la cour des comptes